



## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PGO-320

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

### 1. Identification

#### Identificateur de produit

Nom du produit PGO-320  
Numéro du produit L0840-057, L0840-060, L0840-062

#### Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Synthetic lubricating oil  
Restrictions d'utilisation Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fabricant Lubriplate Lubricants Co.  
Corporate Headquarters  
129 Lockwood Street  
Newark, NJ 07105  
  
Midwest Office & Plant  
1500 Oakdale Ave.  
Toledo, OH 43605  
419-691-2491  
419-693-3806

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence Chem-Tel: 1-800-255-3924 (US & Canada only)  
01-813-248-0585 (Outside US & Canada)

### 2. Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié  
Dangers pour la santé Non Classifié  
Dangers environnementaux Non Classifié

#### Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classifié

#### Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins

## PGO-320

<b>Orale</b>	En cas de doute, consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. Consulter un médecin si les symptômes sont graves ou s'ils persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical.
<b>Contact cutané</b>	Rincer avec de l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les malaises persistent.
<b>Protections des secouristes</b>	Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

<b>Renseignements généraux</b>	La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
<b>Orale</b>	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme spécifique n'est connu. Peut être un irritant faible pour les yeux.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter selon les symptômes.
-------------------------	------------------------------

### **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

#### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.

**Agents extincteurs inappropriés** Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

**Dangers spécifiques** Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression.

**Produits de combustion dangereux** La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

#### Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie** Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.

## PGO-320

**Équipements de protection spéciaux pour les pompiers** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé.

#### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Déversements Mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements Majeurs: Absorber le déversement avec une matière incombustible et absorbante. L'absorbant contaminé peut présenter les mêmes risques que la matière déversée. Recueillir et placer dans des récipients convenables à l'élimination et sceller en toute sécurité. Étiqueter les récipients contenant les déchets et le matériel contaminé et les retirer des lieux dans un délai bref. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

#### Références à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.

### 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Précautions pour l'utilisation** Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes.

**Conseils sur l'hygiène du travail en général** Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Précautions pour le stockage** Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Garder sous clef. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés.

**Classe de stockage** Entreposage pour produits chimiques.

#### Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

## PGO-320

**Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### diphenylamine

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 10 mg/m<sup>3</sup>

A4

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

A4 = Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection



#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir un système adéquat de ventilation. Respecter toute limite d'exposition professionnelle applicable au produit ou aux ingrédients.

#### Protection des yeux/du visage

À moins que l'évaluation rapporte la nécessité d'une plus grande protection, il faudra porter les équipements de protection suivants: Lunettes de protection bien ajustées.

#### Protection des mains

Aucune recommandation spécifique quant à la protection des mains.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir les contacts répétés ou prolongés avec la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se laver après usage et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### Protection des voies respiratoires

S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti -gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide.
Couleur	Paille.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Pas disponible.

**PGO-320**

<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 282°C/540°F Cleveland à creuset ouvert.
<b>Taux d'évaporation</b>	< 0.01 (acétate de butyle = 1 )
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	1.06
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	320 cSt @ 40°C
<b>Propriétés explosives</b>	Ne s'applique pas.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas disponible.
<b>Autres renseignements</b>	Aucun.

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.
<b>Conditions à éviter</b>	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
<b>Matières incompatibles</b>	Matières comburantes. Chlore.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs dangereux.

**11. Données toxicologiques****Données sur les effets toxicologiques**

## PGO-320

### Toxicité aiguë - voie orale

**Notes (DL<sub>50</sub> par voie orale)** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Toxicité aiguë - par contact cutané

**Notes (DL<sub>50</sub> par voie cutanée)** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Toxicité aiguë - par inhalation

**Notes (CL<sub>50</sub> par inhalation)** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données animales** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Génotoxicité - in vitro** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Cancerogénicité

**Cancérogénicité** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### **Cancérogénicité selon le CIRC**

Aucun ingrédient n'est énumérés à la liste ni exempté.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Non classifié comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles suite à une exposition unique.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Non classé comme exerçant une toxicité spécifique sur certains organes cibles suite à une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.

### **Renseignement généraux**

La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

#### **Inhalation**

Aucun symptôme spécifique n'est connu.

#### **Orale**

Aucun symptôme spécifique n'est connu.

#### **Contact cutané**

Aucun symptôme spécifique n'est connu.

**PGO-320**

<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme spécifique n'est connu.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux
<b>Organes cibles</b>	Pas d'organe cible connu.

**12. Données écologiques**

<b>Écotoxicité</b>	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.
<b>Toxicité</b>	Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.
<b><u>Persistance et dégradation</u></b>	
<b>Persistance et dégradation</b>	La dégradabilité du produit n'est pas connue.
<b><u>Potentiel de bioaccumulation</u></b>	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas disponible.
<b><u>Mobilité dans le sol</u></b>	
<b>Mobilité</b>	Aucune donnée n'est disponible.
<b><u>Autres effets nocifs</u></b>	
<b>Autres effets néfastes</b>	Non reconnu.

**13. Données sur l'élimination****Méthodes de traitement des déchets**

<b>Renseignements généraux</b>	Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.
<b>Méthodes d'élimination</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**14. Informations relatives au transport**

<b>Général</b>	Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, TMD).
<b><u>Numéro ONU</u></b>	
<b>Numéro ONU (International)</b>	Ne s'applique pas.
<b>Numéro ONU (DOT)</b>	Not applicable.
<b><u>Désignation officielle de transport de l'ONU</u></b>	
<b>Désignation officielle de transport (International)</b>	Ne s'applique pas.
<b>Désignation officielle de transport (DOT)</b>	Ne s'applique pas.
<b><u>Classe (s) de danger relatives au transport</u></b>	

## PGO-320

**Étiquettes de transport (International)**      Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

**Étiquette de transport du DOT**

### Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage (International)**      Ne s'applique pas.

**Groupe d'emballage du DOT**      Not applicable.

### Dangers environnementaux

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne s'applique pas.

**Zone TIH du DOT**      Ne s'applique pas.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC**      Ne s'applique pas.

## 15. Informations sur la réglementation

### Inventaires

#### **Canada (DSL/NDL)**

Tous les ingrédients sont énumérés à la liste ou exemptés.

## 16. Autres informations

**Conseils relatifs à la formation**      Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.

**Date de la révision**      2018-08-30

**Numéro de la FDS**      5110

**Mentions de danger intégrales**      H361d Susceptible de nuire au fœtus.

**End of SDS**

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.